

COMPTE – RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2009

SIEGE SOCIAL - GUEUX

<u>Nombre de conseillers :</u>		
En exercice : 51	Présents : 35	Date de convocation : 20 janvier 2009
Votants : 39		Date d'affichage : 20 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le 27 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes CHAMPAGNE - VESLE légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M. FENEUIL Philippe, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

MM Claude MAUPRIVEZ, Christophe MARECHAUX, Jean-Robert AUGUSTE, Jean POUGET, Yves DELOZANNE, Jean-Claude LAMPE, excusés, M. Pierre LHOTTE (représenté par M Francis BLIN), M Didier DELAVELLE (représenté par M Benoît DINVAUT), Mme Agnès FROMENT (représentée par M Gérard FRESNE), M Philippe CAUSSE (représenté par M Pierre GEORGIN), MM Benoît DEGUERNE, Hubert CROZAT, Hubert HOFFMANN, Guy DELONG, Jacques BOURGOGNE, Gérard WAFFLART.

Monsieur Yves BOURGEOIS a été élu secrétaire.

M. Philippe FENEUIL remercie les membres de l'assemblée de leur présence. Il souhaite la bienvenue aux suppléants.

Il demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2008.

Monsieur Bernard ROUSSEAU prend la parole pour préciser que la réunion d'information, destinée aux maires des 4 communautés de communes concernant l'urbanisme sera organisée le jeudi 19 février 2009 à 20h00.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Philippe FENEUIL informe l'assemblée des dates des prochains conseils communautaires à savoir :

- Le jeudi 26 février 2009 à 20h30 au cours duquel le Conseil Communautaire devra émettre un avis sur l'extension du Centre d'Enfouissement Technique de Dectra. A ce sujet, il précise qu'il a assisté à une réunion du Parc Naturel de la Montagne de Reims en présence des représentants de la Région, du Département, de la chambre d'agriculture, du CIVC qui ont émis un avis défavorable à l'unanimité concernant ce dossier.

- Le jeudi 26 mars 2009 à 20h30 pour approuver les Comptes Administratifs de 2008 et voter les Budgets primitifs 2009.

Il donne la parole à Monsieur Francis BLIN pour la présentation de la délibération relative à l'assainissement. Il explique aux membres de l'assemblée le motif de cette nouvelle délibération concernant le marché de travaux des petites et moyennes opérations d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées.

En effet, à la suite de la première consultation le marché avait été attribué à l'entreprise la mieux-disante. Après avoir pris la délibération, la commission a regardé les critères d'attribution et il s'est avéré que ceux-ci ne reprenaient pas les dispositions qui avaient été préconisées. Les délais n'étant pas dépassés, il a été décidé de déclarer le marché sans suite afin d'éviter un recours auprès du Tribunal Administratif. C'est pour ces raisons qu'une autre consultation a été relancée. La commission d'appel d'offres, lors de la nouvelle consultation, a bien précisé ces critères d'attribution. Le nouveau marché est inférieur à 40 000 € par rapport à la première consultation.

Monsieur Philippe FENEUIL rappelle aux membres de l'assemblée que les communes qui n'ont pas encore répondu au courrier concernant leurs demandes des petites opérations doivent le faire rapidement afin de connaître leurs besoins.

01/2009	<p style="text-align: center;">Petites et Moyennes opérations d'assainissement eaux pluviales et eaux usées (Réparations, extensions et renforcements de réseaux d'assainissement) Programme communautaire 2009-2011</p> <p style="text-align: center;">Autorisation donnée au Président à signer le marché de travaux à bons de commande d'une durée maximale de 3 ans</p>
---------	---

Le Conseil Communautaire,

Vu l'appel à la concurrence en date du 24 décembre 2008, lancé par le Président engageant une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché relatif aux travaux de petites et moyennes opérations sur des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres aux dates des 16 et 21 janvier 2009, décidant de retenir l'entreprise SO.LO.TRA,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer le marché à bons de commande relatif aux travaux de petites et moyennes opérations sur les réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales avec l'entreprise ci-dessus désignée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

